

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-10-1-1

Séance du lundi 16 décembre 2024

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia

EXCUSEES :

MILLION Lara, TENENBAUM Anne

ABSENTS:

VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-1-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 - Service public Alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants - Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement du Fonds de Solidarité Territoriale modifié,
- VU l'avis des Commissions Ouest Alsace - Saverne - Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace et de l'équité territoriale,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour un montant total de 160 197 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et comprenant notamment la subvention allouée à l'association du Fossé des Treize ;
- Approuve la convention financière destinée notamment à permettre le versement d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale précitée à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association du Fossé des Treize, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention financière précitée ;

- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération sur présentation des justificatifs requis. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et les imputations budgétaires correspondantes sont détaillées dans le tableau annexe joint à la présente délibération.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Chantal JEANPERT, Adjointe au maire de la Commune de Molsheim

Michèle ESCHLIMANN, membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saverne et Maire de la Commune de Wasselonne

Anne TENENBAUM, membre du CA au sein du CSC du Fossé des Treize